

CONVENTION COLLECTIVE REGIONALE DU 4 MARS 1985 CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN FORESTIERS DE LA GIRONDE, DES LANDES ET DU LOT ET GARONNE

AVENANT N° 45 du 14 FEVRIER 2012  
relatif aux salaires

IDCC 8723

Enregistré le 05/04/2012

le numéro 12/06

Le directeur de l'unité territoriale Gironde de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine

Entre :

Guillaume SCHNAPPER

- BM  
D.G  
AD
- Le Syndicat des Sylviculteurs de Sud-Ouest,
  - La Fédération Régionale des Entrepreneurs des Territoires d'Aquitaine,
  - La Fédération Régionale des Coopératives Agricoles d'Aquitaine,

D'une part, et

- FM
- le Syndicat régional des Cadres d'Entreprises Agricoles C.F.E.-C.G.C. d'Aquitaine,
  - l'Union Professionnelle Régionale Agroalimentaire C.F.D.T. d'Aquitaine,
  - l'Union régionale des Syndicats des Travailleurs de la Forêt de Gascogne C.G.T,
  - le Syndicat régional des Travailleurs de l'Agriculture F.O. d'Aquitaine;
  - l'Union Régionale de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens CFTC. d'Aquitaine

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'article 75 de la convention collective régionale concernant les travaux d'aménagement et d'entretien forestiers de la Gironde, des Landes et du Lot et Garonne est modifié comme suit :

"Article 75

Rémunération

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les salaires horaires sont fixés comme suit :

Coefficient	Salaire horaire (avant application du coefficient multiplicateur)
500	8,40
610	9,25
620	10,79
700	12,85

Article 2

Les dispositions du présent avenant prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

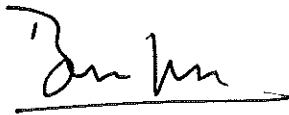
Article 3

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Aquitaine, unité territoriale de la Gironde."

BM  
AD D.G FM

Fait à Bordeaux, le 14 février 2012

Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest



M. Bernard MESPLEDE

Fédération Régionale  
des Coopératives Agricoles d'Aquitaine



M. Antoine DE DECKER

Fédération Régionale des Entrepreneurs des  
Territoires



M. Guy DUPORT

Union Régionale de la Confédération Française  
de l'Encadrement



M. Franck METEREAU

Union Régionale des Syndicats des  
Travailleurs de la Forêt de Gascogne G.G.T.

M. Patrick LASSUS

Union Régionale des Syndicats G.F.D.T.

Mme Marie-Hélène GOLLET

Union Régionale des Syndicats G.G.T.-FO

M. Alain MARTIN

Union Régionale de la Confédération Française des  
Travailleurs Chrétiens (CFTC)

M. Jean-Paul BAUZET